

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de Pont de Beauvoisin - Savoie

## 12022022 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **douze décembre deux mille vingt-deux à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie et sous la présidence de Christian BERTHOLLIER, Maire.

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation :** 06 décembre 2022

**Présents :** M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH

**Absents excusés :** M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Monique SANVIDO et M. Gérard GOZE

**Pouvoirs :** Mme Monique SANVIDO à Mme Myriam FERRARI et M. Gérard GOZE à M. Daniel LOMBARD

<b>Quorum</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>16</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Secrétaire de séance :** Mme Céline YACONO

### **OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public dont l'objectif global est de redéfinir un éclairage plus juste et plus sobre par :

- L'amélioration de la qualité de l'éclairage en renouvelant les luminaires vétustes, énergivores et inefficaces,
- La remise en conformité des ouvrages (luminaires et armoires électriques).

Les travaux pour cette troisième partie porteront sur :

- Rue des Tissandiers
- Rue des Abattoirs
- Rue de Pérouze
- Rue des Ecoles
- Salle des fêtes
- Lavoir Rue d'Aiguenoire
- Rue d'Aiguenoire
- Rue de la Poste
- Passage square Marrel
- Une partie de la Montée du château
- Une partie de l'avenue Jean Moulin

- Avenue du Baron de Crousaz
- Une partie de la Promenade des Rivaux
- Allée des Bellevues
- Lotissement les Balcons du Guiers

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 67 762.96 € HT dont 60 214.00 € sont éligibles aux subventions du SDES.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de solliciter le soutien financier du SDES et de valider le plan de financement suivant :

	Montant HT
Subvention du SDES	16 600.00 €
Subvention du Département	4 000.00 €
Autofinancement	47 162.96 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage public,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 67 762.96 € HT,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible du SDES,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.**



Le Maire,

  
**Christian BERTHOLLIER**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.